

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  | <input type="checkbox"/>            | Continuous pagination.<br>Includes some text in French.   |

# THE BRITISH-AMERICAN REGISTER

QUEBEC, SATURDAY, 12th MARCH, 1802.

CONTENTS.—*Debates on the vote for 50,000 Seamen, 145. Foreign News, 147. Exports of the United States, 148. Chambre d'Assemblée, ib. Memoire sur le Commerce du Canada, 151. Miscellaneous Papers, 158. Poetry, 160.*

House of Commons, 9th Dec. 1802.

THE Right Hon. T. Grenville was opposed to the grant of 50,000 Seamen, particularly on the ground, that the exact situation of the Kingdom had not been laid before the House nor those reasons for the measure given, with which it had been usual to acquaint Parliament on all former occasions. In the course of his Speech, he intimated his want of confidence in the present administration, and declared his object to be the restoration of Mr. Pitt to his former high station. The sentiments of Mr. Grenville, on this subject, are contained in the following paragraph :

“ Mr. Sheridan boasted that he had discovered the secret of those with whom he, (Mr. Grenville) acted, which was to turn out the Minister. The discovery, however, came rather late, as all their Speeches shewed them to have had that object at heart. It was also said, that they wished to bring back Mr. Pitt. He hoped he should not be thought speaking with too great partiality, for that Statesman, when he said, that were the Country canvassed through, 99 persons out of a 100, would confess, that to his talents, his integrity, and his commanding genius, was due the Salvation of the country. The same 99 out of 100, would also hail his return to power as the best security they could have, and the greatest alleviation of their fears. He was sorry that insinuations had been made, that he and his friends were desirous of coming in with Mr. Pitt. He never heard the charge openly made,

but if it were possible that any could be base enough to make such an assertion as that their conduct was influenced by sordid views of emolument, he was sure the foul charge would be confined to the base lips that could give it utterance. If Mr. Pitt should be restored to power, as he sincerely hoped he would soon be, it would then be seen, whether they would stand in the way of any proposed arrangement, or bargain for themselves, or oppose any embarrassment to Government. After entering pretty largely into the defence and praise of many parts of the late Minister's conduct, he said, as for his own, it was before the Public, and he had not the least fear of abiding their judgement.”

Lord Hawkesbury supported the resolution. He stated, that the right hon. gentlemen had commenced his speech with the same attack that had frequently been made upon the King's ministers, and which had been answered as often as it had been advanced, viz : That they had not brought the situation of the country fully before the house ; and that parliament were called upon without sufficient ground to vote the Naval and Military establishments of the year. He contended, on the other hand, that every part of the conduct of government, had fully explained the system, which the administration had adopted, as far as had been usual with regard to foreign affairs.

Lord H. concluded with the following reply to the observations of Mr. Grenville, on the change of ministers :

“ A great deal had been said, at different times about persons looking only at measures and not at men; he confessed he was very much inclined to consider this as mere cant and hypocrisy, or at least as proceeding from ignorance. In one sense, and to a certain degree, they must go together. If any Gentleman brought a charge against Ministers, it was absurd to suppose that a man could condemn measures and not wish to remove the men by whom they were adopted. If that House were to agree in a resolution to censure the conduct of the King's Ministers, it ought to be followed up with a Motion for removal of those Ministers. Nothing in his opinion could be more absurd than to suppose, that the system of Ministers could be disapproved of, and yet that they ought to be kept in Office, in hopes that they would adopt a line of conduct contrary to that of which they were known to approve. But this principle had been pushed a little farther, and to an extent to which he could not assent. If a Gentleman said he disapproved of the Measures of Administration, and therefore he would, if possible, remove the Ministers, he could understand him; it was fair, constitutional language.— He would even go farther, and admit, that if the measures of Ministers were even not condemned, but only not approved of, still it might be fair to propose to remove the Ministers, but he had no conception of gentlemen saying they approved of the measures, and would still, if possible remove the men. If this principle was once adopted, in what a situation would the Constitution be placed. The right of that House to address his Majesty to remove his Ministers, on proper grounds, was incontestible; but to suppose that the House had a right to remove Ministers without assigning any public ground whatever, was inconsistent

with every principle of the Constitution. It would take from the Crown the right of choosing its own servants, and make the office of Minister the subject of personal canvass. It was true, that in 1784 there was an address to remove Ministers, without any charge against their public conduct; but even in that case there was an allegation of their having come improperly into office, tho' that was found by no means to be the public opinion. He wished merely to be tried by his public conduct, and he could answer for himself and he believed for his colleagues in office, that if Parliament disapproved of their measures, they would not wish to continue one moment longer in office. If their measures were not found to be consistent with the honour and interests of the country, they would not attempt to set up Prerogative against Privilege, in any case where the exercise of the latter was really constitutional. If the King had the nomination of his Ministers, Parliament ought to control them, to watch over them, and to examine their measures; and upon this principle the safety of the Constitution depended. He hoped the Parliament would always endeavour to preserve to the Crown its proper place in the Constitution, while they maintained their own Privileges, and to the opinion of Parliament His Majesty's Ministers would always submit themselves whenever it was expressed.”

Sir Francis Burdett, condemned, in strong terms, both the present and the former administration; and concluded with giving his voice against the resolution.

The debate was continued by Mr. H. Browne, Mr. Calcraft, the Chancellor of the Exchequer, Mr. Fox, and Lord Castlereagh, in support of the motion; and by Dr. Lawrence

and Mr. Windham in the negative. At a late hour of the night, the report was again read, and carried in the affirmative.

---

## FOREIGN NEWS.

LONDON, 10th December.

In letters from Paris, it is stated, that the first consul has lately ordered the strictest regulations of police at St. Cloud. From a certain hour at night, no person is permitted to walk about the village. The park is kept shut in every part but one, and only the alley bordering on the Seine is allowed to the people to take the air. Many old inhabitants of the place, unaccustomed to this restraint, are endeavoring to fell their houses, which are, besides this, heavily encumbered by having the consular guards quartered upon them.

The attention of the Austrian Government, it is stated in letters from Vienna, is now directed to the commerce of the Black Sea. Joseph II. had obtained from the Porte, the right of navigating the Danube to its mouth, in the Black Sea; but the hordes of brigands which infest its banks, in the Turkish provinces, render the permission unavailing. It is now proposed to solicit the governors of those provinces to establish military posts along the rivers, and to levy a toll to pay the expence. Navigation will be then secure, and the commerce of Germany will derive incalculable advantages from it. The court of Vienna hopes to be able to obtain from Venice and Trieste, the free navigation of the Black Sea by the Dardanelles, in the same manner as France, Russia, and England. If these objects could be effected, a valuable commerce might be opened with the interior of the Austrian dominions,

highly advantageous to the latter. Perhaps it might be possible, in this manner to obtain the wines and productions, in return for many of our manufactures.

Gen. Victor, appointed Capt. General of Louisiana, is daily expected at the Hague to superintend the embarkation of the French troops at Helvoetslooy, and the civil and military officers who are destined for that colony, who will sail the first opportunity, in a Batavian squadron and 42 transports.

Upon the subject of the late harvest, it is said to have been proved by documents nearly completed, that in the south of Germany it has been generally bad; in the north very abundant, which has been the cause of a great fall in the price of grain. The price, it adds, may still be expected to fall, because the harvest has been good in England, and because the exportations from Poland, Prussia and Russia, are considerable.

---

## UNITED STATES.

*New-York, February 5.*—The thunder storm of Thursday last was feverely felt at the Hook and the Narrows. Most of the shipping in the bay experienced more or less damage, and some lives were lost. The sloop Paragon bound to St. Croix was struck and one man killed, another was so badly wounded that his life is despaired of. The English ship *Medway*, for Madeira, and the pilot Boat *Ulysses*, were also struck, and one hand stunned on board of each.

*Translated from the Journal de Commerce.*

On the 2d of September, Citizen Vatenat made a report to the National

Institute on the Aya-pana.—This plant is a native of America, and grows in abundance on the banks of the river Amazon. It possesses the property of curing very speedily the bite of snakes, and wounds made by poisoned arrows. It is esteemed a powerful sudorific, and a specific against the dropsy, we are indebted for a knowledge of this plant to Capt. Baudin, brother to the celebrated navigator who is now exploring the Islands of the South: having learnt the virtues of it from the natives, he resolved to raise it in the Isle of France, and was at much pains to procure a root of it, which he planted in a botanic garden in that Island. As the Aya-pana is propagated by scions, it is rapidly multiplied. Its properties are not fictitious; the bite of a snake has been cured in 24 hours: and a negro afflicted with the dropsy found immediate relief by the use of it. Capt. Baudin has sent some of the leaves and seeds to Madam Bonaparte, and to Citizen Juffieu. The leaves were delivered to Citizen Alibert, a physician, to try their medicinal qualities. A drawing and description of the plant will be given in the first number of the "Treatise on the Plants in the Garden of Malmaison."

British East Indies	83,489	
West Indies	6,68,349	
Amer. Colonies	576,979	
Newfoundland	107,945	
Imp. pts. of Austria Netherlands & Germany	121,742	121,742
Hamburg, Bremen &c.	6,107,750	6,107,750
France	7,611,287	
French West Indies	6,710,883	14,475,457
Bourbon & Mauritius	153,261	
Tenneriffe and the other Canaries	184,442	
Honduras, Campeachy, & Mosquito Shore	32,062	11,227,859
Spanish West Indies	5,777,685	
Florida & Louisiana	2,075,614	
Other S. Am. Colonies	237,941	
Portugal	1,541,085	
Madeira	48,153	
Fayal & other Azores	42,254	2,165,701
Cape de Verdes	9,238	
Coast of Brazil	1,041	
Italy		2,123,875
Morocco, and Barbary States		63,516
Cape of Good Hope		240,286
China and East-Indies (generally)		877,267
West Indies	do.	3,261,122
Europe	do.	316,022
Africa	do.	407,053
North West Coast and South Seas		36,767

Total, 71,557,144

A SUMMARY of the Value of the EXPORTS from each STATE.

From New Hampshire	565,394
Vermont	31,479
Massachusetts	13,432,658
Rhode-Island	2,433,363
Connecticut	1,006,809
New-York	13,792,276
New-Jersey	26,227
Pennsylvania	12,677,475
Delaware	440,504
Maryland	8,006,292
Virginia	4,660,500
North-Carolina	659,399
South-Carolina	10,639,565
Georgia	1,854,951
Kentucky	626,873
Territory of the United States	443,955

Total, 71,957,144

TREASURY DEPARTMENT,  
Register's Office, 15th January, 1803.  
JOSEPH NOURSE, Register.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE  
Samedi, 5e. Mars, 1803

La Chambre fut occupée sur des matieres de privilege, les portes fermées. Mr Papineau obtint permission de s'absenter pour cette Session.

A SUMMARY of the Value and Destination of the EXPORTS of the United States, from the 1st October, 1801, to the 30th of September, 1802.

To Russia	73,731	73,731
Prussia	150,920	150,920
Sweden	13,037	
Swedish West Indies	262,219	275,256
Denmark	678,911	
Danish West-Indies	1,082,574	1,721,485
United Netherlands	5,051,480	
Dutch W. Indies and Ameri. Colonies	915,378	5,966,858
Eng. Mau. & Berwick	13,086,494	
Scottish	2,063,253	
Ireland	842,583	
Gibraltar	383,088	
Guernsey, Jersey, Sark and Alderney	91,220	23,525,091

Lundi, 7 Mars.

## BILL D'ESCLAVES.

Quand nous sommes entrés à la Chambre, Mr. Lees parloit sur une motion pour référer à un comité spécial le Bill pour régler les esclaves.

Mr. le Juge de Bonne objecta au préambule, qu'il disoit, donneroit lieu à croire que l'esclavage a pu exister dans ce pays, ou qu'il existoit actuellement. Il dit que la liberté étoit la première loi; qu'elle ne pouvoit être ôtée par implication des réglemens des Intendants au sujet des esclaves. Que les actes du Parlement de la Grande Bretagne, qui établissent l'esclavage dans quelque unes des colonies ne s'étendoient qu'à ceux qui sont spécialement nommés; que d'ailleurs il seroit impolitique d'admettre l'esclavage dans aucun pays, où il n'y avoit point de nécessité absolue; qu'actuellement nous voyons une partie de l'Amérique où les esclaves étoient devenus soit les maîtres ou l'épouvante de ceux qui les y avoient introduits. Il dit qu'il n'objetoit pas au principe du Bill; qui ne s'étendoit que pour faire des réglemens pour des esclaves qui pourroient être amenés en passant: il le trouvoit bon: il ne vouloit pas que le pays devint le refuge des esclaves, et il espéroit que le comité formeroit le Bill de manière qu'il ne fut jamais cru qu'il put y avoir des esclaves en Canada.

Comité nommé fut Messrs. *James Cuthbert, De Bonne, Carron, Craigie et Lees.*

*Bill de Milice.*

La Chambre entra en comité sur le Bill de Milice; Mr. Perrault fut appelé à la Chaire.

Mr. Berthelot demanda la lecture du Bill en son entier; plusieurs membres s'y opposèrent, et le débat dura

quelque tems. Mr. Berthelot insista; le Bill fut lu en entier.—La première Clause fut lue ensuite par le Président.

Mr. le Juge De Bonne dit que cette clause étoit la même que la 1<sup>re</sup>. clause du dernier Bill: "elle établit seulement que tout homme, âgé depuis 18 à 60, qui résidera dans le pays, fera milicien."

Mr. Berthelot demanda si les Bostonnois seroient aussi miliciens? Mr. McGill dit que cela s'entendoit des sujets du Roi seulement.

La clause passa unanimement. Après la lecture de la seconde clause, qui oblige toutes les personnes sujettes à être miliciens de s'enrôler sous 3 mois et les capitaines de les enrôler, s'ils le négligent; il s'éleva quelques débats sur le quantum de l'amende.

Mr. Bedard fut d'opinion que le but de cette clause étoit d'avoir un retour exact et qu'il seroit nécessaire d'obliger les capitaines de prendre les noms sous peine d'amende. Il dit que les capitaines seuls savent si un milicien est enrôlé ou non; que par conséquent il est le seul qui soit en état de poursuivre pour l'amende; et qu'il pourroit user de partialité envers ceux qu'il voudroit favoriser. Il avoit entendu dire que les retours étoient imparfaits: et il croyoit que c'étoit par là qu'on pouvoit s'en rendre raison. Il auroit eu un amendement à faire; mais il n'avoit pas eu le tems de le préparer.

Messrs. *Planté, Foucher et De Bonne* croyoient qu'on ne pouvoit pas mettre une amende sur les capitaines à ce sujet: il n'y avoit point de moyens de prouver contre eux: un capitaine ne pouvoit pas savoir si un milicien n'étoit pas enrôlé; d'ailleurs, si on l'accusoit de partialité, il étoit sujet à une cour martiale.

Mr. Carron croyoit qu'il seroit né-

cessaire de faire une distinction entre l'amende d'un milicien venant d'une autre compagnie, qui ne s'enrôleroit pas dans la compagnie de sa résidence dans les trois mois, et un étranger. Il dit que ces derniers ne s'enrolent point du tout; et les capitaines ne les connoissent pas. Il croyoit que si l'amende étoit plus forte, il ne risquerait pas de s'y affujeter et viendrait s'enroler; et il ajouta de plus que les amendes ne sont jamais pour suivies, parceque les capitaines n'ont point de fonds pour cela; et ils ne veulent pas avancer leur argent.

Mr. Leas proposa de mettre l'amende à 20s.

Un débat s'ensuivit, où il fut dit que 20s. étoient plus que ces sortes de personnes étoient en état de payer. Que les loix n'étoient jamais exécutées dans ce pays, parcequ'on ne trouvoit point de dénonciateur. Qu'il étoit juste de mettre plus sur les étrangers; qu'il étoit bon qu'ils fussent obligés de se faire connoître en arrivant dans le pays; qu'il étoit survenu des inconveniens, parcequ'ils n'étoient pas connus. Que l'intention n'étoit pas de remplir le fisc; mais d'avoir une bonne milice; que les miliciens du pays avoient assez de bon sens pour favoriser qu'il faut s'enrôler, et qu'ils s'enrôleront tous; mais, pour les étrangers qui venoient pour la plupart mettre le trouble, 80 chelins ne seroient pas trop. Qu'on avoit besoin des étrangers, et qu'il ne falloit pas les décourager: "la richesse d'un pays étoit les hommes; et les pays, qui connoissoient leurs intérêts, les attiroient. Qu'il faudroit mettre le terme d'un an et un jour: "ceux qui viennent dans le pays, sont éloignés dans les bois et ne connoissent pas les loix; les indulgences doivent être pour les étrangers."

Mr. Craigie croyoit qu'on avoit perdu de vue la question: si on mettoit l'amende plus forte, c'étoit simple-

ment pour que ceux sur qui elle devoit tomber, eussent plus d'intérêt de se faire enrôler.

Mr. James Cuthbert dit qu'il y avoit des loix de milice partout, particulièrement chez nos voisins; d'où il pourroit venir le plus d'étrangers; ils étoient très strictes; que par conséquent ils doivent favoriser qu'en arrivant ici ils doivent s'enrôler.

L'amende de 20s. fut négative, et ensuite la clause passa unanimement.

Après la lecture de la 4e. clause qui pouvoit pour l'exercice de tous les miliciens par tiers, pendant 4 jours chaque, (ceux des villes et banlieues de Québec et Montre'al exceptés) entre le 1<sup>o</sup> Avril et le 10 Octobre, les Dimanches et jours de Fêtes. Mr. le Juge De Bonne se leva pour proposer à la distinction que cette clause, et la 33e. qui dit que les 1200 hommes qui doivent être exercés pendant 28 jours, doivent être tirés des campagnes seulement, sont entre les habitants des villes et de la campagne. Il étoit opposé à cette clause dans le comité; et les raisons qui avoient été données en faveur de cette distinction ne l'avoient point convaincu: au contraire, il étoit d'opinion qu'il pourroit résulter de ces distinctions de très grands inconveniens: des jalousies entre des personnes qui ne doivent former qu'un seul corps; que des mauvais sujets s'en prévaudroient pour semer la division. Il remarqua que le tems des jeunes gens de la campagne étoit aussi précieux que le tems des jeunes gens de la ville; et qu'en les faisant servir ensemble, ils s'encourageroient mutuellement; mais au contraire la distinction qu'on vouloit faire, dégouteroit les uns et les autres. Il seroit charmé de voir toutes les distinctions dans les milices abolies; milices des campagnes, milices des villes; milices Canadiennes, milices Britanniques ne devoient former qu'un seul corps, également animé pour le service de la Pa-

trie. Il proposa en amendement de retrancher de la clause les mots suivants, "Ceux des villes et barlieues de Québec et de Montréal exceptés."

Mr. Lees dit qu'on favoit que dans les campagnes les habitants ne connoissoient point l'usage des armes. On proposoit d'en tirer 1200 pour les exercer ensemble. En ville il étoit facile de les exercer sans les faire sortir de chez eux; en campagne c'étoit impossible. On ne vouloit pas faire de distinction au préjudice des campagnes; au contraire les habitants de la ville, vu les deux jours que chaque tiers donnera de plus et, leur nombre, donneront plus d'exercice que les campagnes, (ce que l'Honble. Membre avoit montré par calcul,) et ce seroit une folie de les faire sortir de chez eux dans la force de leur travail, pendant qu'on peut les exercer aussi bien en ville. En outre le tems qu'on proposeroit d'exercer les 1200 hommes des campagnes seroit entre les foins et la récolte: il n'y a point d'autre tems qui leur soit commode; et c'est justement le tems le plus incommode et onéreux pour les gens de la ville: c'est le tems de l'arrivée des vaisseaux; et il seroit aussi injuste envers eux de les faire sortir dans ce tems, que de prendre les habitants des campagnes au tems de la récolte: Il étoit cependant d'opinion qu'on en devoit remettre la considération après la 33e. clause.

Mr. l'Orateur étoit fortement d'opinion qu'il seroit impossible de mettre les villes et les campagnes sur un même pied, sans faire une grande injustice. Il dit qu'on prendroit les gens de la ville pour leur donner 1s. par jour, pendant qu'ils gagnent 5s.

Mr. le Juge De Bonne dit que l'Honorable Orateur avoit bien fait son

devoir comme Représentant de la ville; mais qu'il étoit convaincu que le service des jeunes gens de la ville depuis 18 à 25 ans ne valoit pas plus que ceux de la campagne du même âge: ils sont également nécessaires à leurs parents. Et il étoit encore d'opinion malgré les calculs de l'Honble. Membre, son collègue, qu'il en résulteroit des jalousies très nuisibles: les calculs froids sont bons, mais les préjugés du peuple ne paroissent pas avoir entré dans ceux qu'il a faits.

Mr. Berthelot. Le tems des habitants est pris depuis la fonte des neiges est jusqu'aux neiges; en ville tout le monde est en activité pendant l'été: il n'y a point de distinction. Il faut voir si la province sera militaire ou agricole. Quant à lui il croyoit qu'on devoit attendre de la protection de la mère patrie; cependant il falloit un milice; mais sous le Gouvernement François on ne tiroit pas le monde pour faire des exercices. Le Canadien étoit guerrier; ils ont porté la guerre chez les colonies. Ils les auroient vaincus s'ils avoient été secondés par les troupes Françaises. Les Capitaines avoient des armes, ils les exerçoient à leur façon, les Dimanches: Il étoit question de faire l'exercice pour 28 jours (ici l'Honorable Membre fut appelé à l'ordre; et on lui dit qu'il ne s'agissoit que de l'exercice de 4 jours) Mr. Berthelot dit qu'il avoit bien dit que le Bill étoit si compliqué qu'on n'y entendoit goutte; et il proposa que le Président laisse la Chaire, &c.

Mr. Craigie esperoit que le Président ne laisseroit pas la chaire qu'on eut auparavant expliqué les motifs de cette clause. Il étoit question d'un Bill pour rendre la Milice plus en état de défendre le pays. Dans le tems des François on ne les tiroit pas des cam-

pagées pour faire l'exercice: l'habitant étoit constamment en guerre: un homme n'étoit pas plutôt en état de porter les armes qu'il alloit en partie; au moins il y en avoit assez d'aguerrie pour montrer aux autres. Cela n'est pas de même actuellement. L'exercice de 28 jours étoit nécessaire pour mettre en état de faire l'exercice de 4 jours, les Dimanches et fêtes, et de faire une exercise uniforme. Pour cela il falloit tirer les personnes qu'on exercoit de toutes les parties de la Province. En separant la Ville des Campagnes on a cherché la commodité de chacun. En ville ils feroient plus d'exercice, ce qui récompenseroit pour la différence de la manière. Alors ils seroient à peu près égaux. Cependant il l'abandonneroit plutôt que de donner lieu à des jalousies.

Mr. Le Juge De Bonne, Mr. Lees et Mr. Thomas Coffin dirent quelques mots. Mr. Coffin croyoit qu'on trouveroit assez de volontaires dans les villes pour compléter leur quote part des 1200 hommes.

Mr. l'Orateur conseilla à l'Honorable Membre qui avoit proposé " que le Président laisse la chaire &c." de retirer la motion. Il la retira et Mr. Lees proposa l'ajournement de la considération de la 4e. clause après la 3e. clause, ce qui passa unanimement.

Mardi, le 8e. Mars.

La Chambre en Comité sur le Bill de Milice.

Après la lecture de la 8e. Clause, il s'éleva quelques Debats sur la durée de la place de Sergent; et il fut décidé qu'ils ne seroient pas plus

de 3 ans, à moins qu'ils le voulaient bien. Les autres débats ce jour furent, principalement sur le quantum des amendes.

Mr. Plante proposa d'inscrire les miliciens par classes au lieu du tirage par sort; mais cette proposition fut négative par une grande majorité.

Mercrédi, 9e. Mars.

La Chambre en Comité sur le Bill de Milice.

Il y eut quelques discussions sur la 26me Clause qui établit la même paye et rations que les troupes du Roi.

Mr. Lees expliqua que la paye actuelle étoit d'un shellin par jour. Les rations par semaine 8 livres de pain, 4 livres de lard, 6 onces de beurre, 8 oz. de ris, ou 3 chopines de pois, leurs rations étoient de duites de la paye; mais il ne faut pas que la déduction passe douze sols.

Mr. l'Orateur et Mr. Berthelot dirent qu'on ne pouvoit pas demander mieux. De donner une plus forte paye, se seroit mettre plus de taxes. Que les soldats du Roi étoient mieux payés, mieux nourris et mieux habillés que tout autre. Mr. Berthelot dit qu'au tems des François on donnoit aux soldats du lard pourri et du pain fait avec des pois et 5 sols par jour. Mr. Panet demanda si on donnoit aux soldats quelque boisson. Mr. Craigie dit qu'on leur en accordoit en Amérique, gratuitement, dans des cas extraordinaires de fatigue.

A la 27e. clause, la pension des veuves fut arrêtée à £7 10 et £9

pour les miliciens estropiés, au lieu de £4 et £5, ainsi qu'il étoit arrêté dans l'ancien Bill.

A la 31e. clause il s'éleva de longs débats au sujet d'une motion pour exempter les Avocats; qui fut négative.

Pour 10. Contre 20

La même division eut lieu sur une proposition pour exempter le Surintendant des Postes.

Le Comité se leva, et il eut permission de siéger de nouveau.

Vendredi, 11 Mars.—La Chambre en Comité sur le Bill des Milices.

Il s'éleva encore quelques débats sur la 32e. clause. La division fut de 16 pour. Contre 12.

Mr. Lees demanda ensuite la considération de la 4e. clause, qui avoit été renvoyée. Ce qui fut accordé; et on commença par prendre en considération l'amendement de Mr. Le Juge De Bonne pour retrancher de cette clause les villes de Québec et Montréal. Après de longs débats dans lesquels les arguments de part et d'autre étoient à peu près les mêmes que ceux donnés dans les débats de Mardi. L'amendement fut accordé par une majorité de 7. Pour 19. Contre 19.

Les heures d'exercice furent ensuite fixées à 3 au lieu de 4; et l'amende pour ceux qui ne se trouveroient pas à l'exercice fixée à 5s. et 10s. pour chaque récidive.

Mr. l'Orateur proposa de fixer les jours d'exercice par la loi. Il fut décidé qu'ils seroient fixés par l'officier commandant la division. Le Comité se leva ensuite pour siéger de nouveau demain.

[The following paper has perhaps very little other merit than to show the State of the Trade of Canada for some years before and after the Conquest: But if we may consider the prosperity and Trade of an European Colony, as one and the same thing, the consideration of the then State of the Trade, compared with its present State will give rise to many pleasing reflections; at the same time, if those who make this direction of Public Affairs are inclined to enquire into the causes which have raised us from the dependency in which it appears the State of Trade at the date of this Memoire had in with the Colony, they will be enabled to make some important conclusions and calculations for their future government.

This Memoire may be already in the hands of many persons. It has been handed to us by a gentleman to whom this work is under many obligations. It was written by a Mr. Peltier who we are informed was once a respectable Merchant in Canada.]

### ME'MOIRE

Concernant les facultés de la Province de Québec, pendant les Années 1749, 50, 51, 52, 53, 54, et 55, comparés à son Etat actuel. Le 24 Mars, 1764.

Le commerce de la province de Québec (comme cy devant sous le nom du Canada) ne s'étoit jamais vu si florissant que sous les dernières années de la domination française.

Quoi qu'au milieu des troubles de la guerre, ce haut degré d'élevation qui sembloit annoncer à ses habitants les fortunes les plus brillantes, ne leur a que trop fait connoître, par une triste expérience, que la médiocrité leur eût été mille fois plus avantageuse. Cette lueur de Richesses s'est évaporée par la perte de la majeure partie de leur papier, comme une fuite nécessaire de la mauvaise administration des personnes chargées des Deniers du Roy.

La reddition de cette Colonie n'a point fait sa perte: ceux qui la composoient s'y seroient vus mourir de faim au milieu de la splendeur de leur fortune apparente. Il est inutile de retracer leurs malheurs, la paix les a tous effacés; sans cesse occupés depuis ce tems à les réparer plutôt qu'à se plaindre, ils n'ont rien négligé pour faire renaitre de leurs cendres les tristes restes du fruit de leurs travaux. A la veille de manquer de tout dans une Colonie épuisée par le fléau de la guerre, ce n'a été qu'à la faveur du Bon Gouvernement qu'ils sont parvenus d'établir les fondemens d'un nouveau bien être sur les ruines du précédent.

Flattés du succès de leurs nouvelles entreprises, ce même bien-être est à la veille de se dissiper, si l'ancienne Angleterre ne daigne regarder cette province comme un enfant au Berceau, qui lui tend les bras, et reclame son appui jusqu'à ce que ses forces lui permettent de se soutenir par eul-même.

Ce point d'appui, qui doit décider aujourd'hui de son sort, est, d'autant plus important, que

† See the Table of Exports and Imports, page 15.

son bonheur dépend entièrement des dépenses que le royaume fera pour elle, et, sa ruine certaine de celles qu'on lui feroit supporter en impositions.

Cet objet de dépenses, qui n'est point arbitraire, et, qui fixe sérieusement l'attention de tous les colons, ne paroitra surprenant à qui que ce soit lorsque l'on fera instruit, que dans les tems les plus paisibles, avec toutes les ressources d'exportation de l'année la plus favorable au Commerce, la Colonie n'a pas pu rembourser à l'Europe plus d'un tiers de la valeur des consommations qu'elles lui a faites de ses marchandises. Cette vérité incontestable que l'on pose ici pour principe des demandes auxquelles on ne peut se refuser, est appuyée sur des faits connus, sur des réalités et des preuves existantes, que l'on est à portée de produire dès qu'on l'exigera.

C'est pour mettre dans tout leur jour les facultés de cette même colonie, qu'après avoir donné un état du montant de ses importations et de ses exportations pendant 7 années de paye consécutives, l'on démontrera par des raisons aussi solides que véritables, que, non seulement elle ne sauroit former aucune dépense intérieure mais même qu'il est d'une nécessité indispensable d'en faire pour elle, puisque c'est l'unique moyen d'en tirer un jour partie et de l'améliorer.

Etant alors en lieu de connoître ses ressources dans les années les plus florissantes, et de les comparer avec son état actuel, il sera aisé de juger qu'elle ne sauroit de sitôt se suffire.

Années	
1749	Importation 5682090 livres Exportation 1414900 différence - - - 4267190
1750	Importation 5154861 Exportation 1337000 différence - - - 3817861
1751	Importation 4439490 Exportation 1515932 différence - - - 2923558
1752	Importation 6047820 Exportation 1554400 différence - - - 4493420
1753	Importation 5195733 Exportation 1706130 différence - - - 3489603
1754	Importation 5147621 Exportation 1576616 différence - - - 3571005
1755	Importation 5203272 Exportation 1515730 différence - - - 3687542

Suivant les états des importations et des exportations cy-dessus, l'on voit aisément que la Colonie n'a généralement pas pu payer le tiers des avances que les autres pays pouvoient lui faire chaque année.

On n'ignore point que si elle remplissoit ses engagements à leur égard ce n'étoit qu'à la faveur de la monnoye de papier qui y regnoit alors.

Que sans ce secours, non seulement le commerce ne s'y feroit pas soutenu, mais même que les habitans des villes et des campagnes auroient été privés de leurs besoins. Cela est d'autant plus sensible que le superflu de leurs denrées, qui n'a jamais formé qu'un très petit objet, et les productions ordinaires de retour n'auroient pas pu suffire à leur entretien. Si en retranchant le secours de la monnoie de papier, qui y existoit, l'on veut supposer que les habitans, au moyen de leurs manufactures de laine, auroient pu se passer, (je ne dis pas du tout,) mais d'une partie des marchandises qu'on leur apportoit, il faudra aussi convenir que le commerce de ce pays, dans ce cas, auroit toujours été ruineux pour ceux qui l'auroient entrepris, par l'impossibilité où ils auroient été d'y trouver de quoi suffire en échange à leurs besoins. Je dis qu'il faudra convenir de cette vérité, puisqu'il est constant que la colonie a toujours dépensé trois fois autant qu'elle ne pouvoit payer, et que quand même sa consommation se réduiroit aux 2-3, il seroit toujours certain qu'elle ne sauroit se suffire; à moins que de vouloir payer de la réduire au point de ne consommer des marchandises d'Europe, que ce qu'elle en pourroit payer avec toutes les productions: ce qui seroit un paradoxe insoutenable, car une fois le peuple instruit de ce grand principe comme il va l'être; qui est-ce qui voudra l'habiter et y négocier? que faire, dira-t-on d'une voix unanime, dans une colonie qui étant encore dans son enfance, ne peut se soutenir d'elle même, et à qui non seulement on refuse un secours nécessaire, mais même de laquelle l'on veut exiger ce que les moyens ne lui permettent pas de donner?

Il n'est point question icy de raisons spécieuses l'objet nous touche de trop près: celles que nous avons à donner sont puisées dans la nature des choses; la vérité préside à l'importance de notre sujet, de façon que sans craindre d'être prolix, on ne se laissera point de le répéter dans le cours de ce mémoire, puisque de notre sujet même dépend le bonheur ou la perte inévitable de la Colonie.

Auparavant d'entrer dans le détail des raisons de son impuissance, et de la comparaison que nous allons faire de son état actuel avec celui où elle s'est trouvée depuis 1749 jusqu'en 1755 il est bon de prévenir une objection que l'on auroit lieu de faire touchant les importations pour le compte où sous le nom du Roi que

l'on croiroit être confondus dans l'état cy joint. L'on répond d'avance que les sommes qui y sont portées, n'excedent pas celle de 500000 tournois pour chaque années. Quoique les effets qui la compoient se soient consommés dans ce pays, l'on peut, si l'on veut en défalquer leur montant de celui de chacune des importations ci-devant, la différence qu'il y aura encore après la soustraction faite du produit de chaque année, sera assez considérable pour que le motif du mémoire n'en puisse être altéré, de façon à l'inprévaloir.

Quoi qu'il en soit, il faut considérer que depuis 1749 jusqu'en 1755, tems pendant lequel la paix a régné; l'on a tiré dans cette Colonie la quintessence de tout ce qui pouvoit former des objets importants d'exportation; que malgré cela, ils n'ont jamais pu produire en valeur au dit lieu plus du tiers de la consommation qui s'y faisoit par année des marchandises et denrées des autres pays; et que sans la monnoye du Roi qui supléoit alors aux deux autres tiers, il auroit fallu de nécessité que les négocians eussent abandonné leur commerce pour ne pas se ruiner. On ne croit pas, et l'on dit plus, il est impossible que l'on puisse disputer une vérité de cette nature, au reste l'on est à même de la reconnoître de bien des manières. Les articles qui formoient dans ces tems les exportations, étoient les pelleteries de toute espèce, la morue, le saumon, les hoiles de poisson, le ginging, le capilaire, les planches, madriers, bardeaux, mairains, feuilards, matures et bordages.

Si les denrées du crû de la Colonie n'ont pas eu de part dans les articles d'exportation cy-devant, c'est que leur superflu, ou du moins ce qui a paru tel, nous étoit plus que nécessaire; il s'en est cependant exporté pour le compte des intéressés connus sous le nom de la grande société; mais qui est-ce qui ignore que ce commerce inique avoit réduit cette colonie à deux doigts de sa perte, en mettant les habitants à la veille de mourir de faim? malgré d'abondantes récoltes, n'a-t-on pas vu que l'on a été obligé de faire venir des vivres de France en plus grande quantité qu'il n'en sortoit d'ici, et que nonobstant cela on avoit de la peine à suffire à la consommation intérieure? il faut donc conclure que si les denrées de cette Province suffisoient à peine à la subsistance de ceux qui l'habitoient, il étoit impossible d'en exporter, et qu'il falloit que le commerce se contentât des productions qu'elle lui offroit d'ailleurs.

Il est vrai que les troupes qui compoient alors 1800 hommes environ, étoient nourries avec des vivres qui étoient achetées pour le compte du Roi dans la colonie; mais aussi dans l'évaluation des exportations présentes on accordera en faveur de cette province la différence que doit produire une conduite nouvelle puisque les troupes d'aujourd'hui sont entretenues

avec des vivres d'Europe. Quand on dit que l'on accordera ce nouveau profit dans les exportations actuelles, ce ne sera qu'en compensation de ce qui ne forme point aujourd'hui des sujets d'exportations, et qui en formoit alors; car les pelleteries ont diminués et le ginging s'est évanoui; ce qui produisoit un capital plus fort que l'exportation présente des denrées,

Il paroît d'ailleurs qu'il sera plus avantageux de nourrir par la suite avec les vivres de la Colonie les troupes que l'on y maintiendra; le défaut de population ne veut pas encore que l'on se conforme en cela à la conduite des François, qui a été si fatale à cette province; l'exportation qu'une maxime contraire et mieux conçue permet aujourd'hui de faire de ces mêmes denrées, ne seroit pas un objet assez considérable pour y suffire: le peu qu'elles valent nous apprend d'ailleurs que leur insuffisance ne sauroit dédommager en quelque manière du défaut de capital qui regne ici dans les moyens de retour.

On a vu qu'elles étoient les ressources de la Colonie pendant les années 1749, 50 à 55, et que sans la monnoie du Roi elles n'auroient pas pu suffire à beaucoup près à remplir la valeur de ses consommations des marchandises des autres pays.

Si l'on jettoit actuellement un coup d'œil sur le changement que les nouvelles révolutions ont opéré dans cette même colonie et que l'on examine ce que sont devenues ses ressources et celles qui lui restent; on ne manquera pas de découvrir combien elles ont changé de face à son préjudice, par les défauts des exportations et des dépenses royales. Mais si ces moyens de retour sont moindres en général qu'ils ne l'ont été, ses consommations étrangères le sont aussi; c'est ce qu'il faut admettre pour éviter toute objection contraire. L'on dira donc, et l'on conviendra que la Province consomme moins à présent, qu'elle ne faisoit dans les tems passés dont il est ici question, et l'on accordera malgré que sa population soit la même par le rétablissement de la paix, et que les marchandises qui nous viennent d'Angleterre soient plus chères au moins de 30. pour cent que celles qui nous venoient de France, qu'au lieu de 5 à 6 millions qu'elle consommait alors, de supposer qu'elle n'en consomme que quatre.

Où en sera-t-on lorsqu'il s'agira de les remplir? C'est ici où il faut considérer avec une scrupuleuse attention les véritables facultés de la Colonie dans les exportations dont elle est susceptible pour le tems présent.

L'on se tromperoit si l'on vouloit juger de son état actuelle dans ses moyens de retour, par celui où elle a été depuis 1759. Personne ici n'ignore que le commerce ne s'y est soutenu que par l'argent, que les armées Anglaises et Françaises y ont laissés, par celui que les nouveaux sujets avoient en France, par leur argen-

terie, meubles et bijoux dont ils ont été obligés de se défaire à vil prix pour subsister, et par le papier payable par la France.

Que l'on consulte à ce sujet les Négociants qui sont venus de Londres et qu'on leur demande si les productions qu'ils ont trouvées dans la Colonie auroient généralement pu suffire aux retours qu'il ont eus à faire en Europe depuis 1759 jusqu'à présent.

Et en qui ils consistent aujourd'hui? quel sera leur réponse? des regrets, ils le font entendre, l'argent que les armées avoient semé ici s'est éclipié, celui que les nouveaux sujets avoient en France est dissipé, leur argenterie est au creux, et leur papier s'est en allé en fumée, tous ces objets sont à Londres.

Quelles sont donc les ressources qui restent à cette pauvre colonie? c'est ce qu'il faut éclaircir.

L'espèce de pelleteries ne s'y altere-t-elle pas? les voisins qui l'environnent de toutes parts ne les partagent-ils pas avec elle? Le ginsing qui y formoit une branche de Commerce n'est-il pas anéanti? c'est ce que l'on ne sent que trop, cependant quelques soient ces trilles moyens annuels, voyons quel est leur produit pour faire face aux 4 millions qu'elle dépense en marchandises étrangères. premièrement tout l'argent qui est introduit dans la Colonie n'y vient que par la voye des troupes, et ne forme annuellement que 700000 l. environ.

Secondement—les productions si l'on veut les comparer avec celles des années précédentes, à compter depuis 1749 jusqu'à 55, l'on y verra d'abord une diminution étrange par les raisons ci-devant énoncées. Cependant comme il faut se promettre que ce vuide réel pourroit être en quelque façon remplacé par les denrées de la Colonie qui s'exportent aujourd'hui et qui ne s'exportoient pas ci-devant par le prix des pelleteries portées à présent plus haut qu'il ne l'étoit dans ce temps, et bien plus encore pour ne paroître veulir rien soustraire des facultés dont elle pourroit être capable, il faut les supposer au même teau des années précédentes, c'est-à-dire à 1500000 l. suivant la moyenne évaluation des 7 années consécutives.

Que l'on ne se prévale pourtant pas du haut prix que valent aujourd'hui les pelleteries, les troubles des sauvages les rendent rares, et la rareté fait le prix des choses. L'on sait que lorsqu'elles sont communes à Londres, elles n'y ont qu'une très modique valeur. Voilà donc les deux uniques moyens dont la colonie est aujourd'hui susceptible, 700 mille livres que les troupes nous fournissent, et 1500 mille livres de production, le tout au plus haut; sur quoi il faut bien supposer que la Province ne se diminuera pas entièrement d'espèce, il faut de nécessité que les habitants des villes puissent acheter des vivres de ceux de la Campagne, et que ceux-ci trouvent chez ces premiers le bétail qu'ils ne peuvent se procurer; néanmoins, comme il s'agit ici de prouver que quand même la colonie se dépouillerait (pour ainsi dire) chaque année de toutes ses ressources, elle ne parviendroit pas à payer à ses créanciers ce qu'elle ne peut que leur devoir; estimons qu'il ne reste dans toute l'étendue

de la dite Province que 200 mille livres pour suffire aux besoins des uns et des autres, le surplus qui est 500 mille livres servira à former des retours, lesquelles étant ajoutées aux 1500 mille livres qui composent le produit des exportations générales, on aura deux millions dont il faudra se contenter pour en payer quatre, faite d'autres ressources.

Il n'est pas possible d'en découvrir de nouvelles dans les facultés présentes et malgré que l'on en ait, il faut convenir que sa conservation dépend d'un secours étranger qui lui est d'autant plus nécessaire, qu'elle ne peut que succomber sans lui, eh! de qui peut-on attendre ce secours si ce n'est de l'ancienne Angleterre, qui en est aujourd'hui la protectrice.

Mais dira-t-on: les autres Colonies de l'Amérique septentrionale n'ont pas eu besoin du secours que demande la Province de Québec, d'un autre côté, toutes colonies qui ne peut se soutenir par elle-même, est à charge à l'état dont elle dépend: cela est vrai: ces deux objections sont incontournables. Cependant si l'on vient à bout de les détruire, et de prouver évidemment qu'elles ne doivent point avoir lieu dans le cas présent pour rien faire conclure cette Province; il faudra de nécessité convenir que quoi qu'elle ne puisse point se détruire, il est possible qu'elle ne préjudicie point à sa bienfaitrice, et qu'au moyen de quoi elle ne pourra se dispenser de lui prêter son appui, jusqu'à ce qu'elle puisse user de retour à son égard.

Effectivement, les autres Colonies de ce Continent septentrional n'ont pas eu besoin du secours que demande cette Province, mais si l'on veut observer la différence qu'il y a entre sa situation et celle de ses voisins, l'on ne pourra s'empêcher de remarquer que depuis la nouvelle Angleterre jusqu'à la Floride; la douceur du Climat et la nombreuse population, procurent à leurs habitants des moyens d'exportation pour les étes du vent, soit le vent et l'Europe, dont cette Province est encore incapable. Les farines, les chanvres, le Goldron et principalement les salaisons qu'ils font d'une quantité considérable de bestiaux, qui ne leur coûtent rien d'entretien sont des objets importants, dont ils tirent des ressources pour lesquelles la rigueur de nos saisons dans le nord et le défaut de population dans le sud sont pour nous des obstacles invincibles. C'est aussi ce défaut de population qui, rendant ici la main d'œuvre extrêmement chère nous met hors d'état d'user des ressources que nous pourrions tirer de la pêche; il faut nécessairement que notre province encore un peu trop au Nord, se contente d'un petit nombre de bestiaux faute de pacage pour les nourrir dans des étables pendant 7 mois d'hiver. Combien de difficultés n'a-t-on pas à surmonter lorsqu'il faut que chaque habitant en rassemble chez lui une quantité suffisante pour pouvoir entretenir pendant si longtemps un nombre qui n'est que convenable à leurs besoins et à leurs travaux? il est vrai que le climat de la province diffère d'un endroit à l'autre, cependant quelque sensible que soit cette différence elle ne l'est pas assez pour lui procurer aujourd'hui de quoi se suffire: elle est encore dans son enfance, et cela vient peut-être de la mauvaise politique des Français avant sa reddition, qui n'ont jamais voulu y admettre la tolérance, et dont la principale crainte étoit pourtant de dépeupler leur Royaume. Les Colonies voisines ne se sont jamais senties de ce défaut.

au contraire l'amour du bien général a toujours prévalu chez les Bretons sur une poit qui mal-entendue, surtout lorsqu'il a été question d'étendre leurs Colonies. L'on s'ent bien, et l'on se flâte même que cet amour réjouira sur cette province; mais en y admettant la tolérance, la population n'est pas l'affaire d'un jour. La Grande Bretagne n'est pas à fixer l'attention, et qui a ses intérêts secrets pour veiller à la conservation, ne peut en la soutenant que se promettre un bénéfice certain dans son amélioration, dès que l'on s'attachera à la population au Sud de la ville de Montréal, plutôt que du côté de Québec.

La différence qu'il y a du Climat d'une ville à l'autre est telle que dans les environs de Québec, à peine voit-on dans quatre ans une bonne récolte et le contraire arrive dans la partie de Montréal. Ceci étant fondé sur l'expérience journalière, il est aisé de sentir que la Colonie ne pourra que bénéficier à mesure qu'elle avancera dans le Sud. Les François avoient bien connu le vrai de cette conséquence, mais leur mauvaise politique, (comme on l'a déjà dit) les avoient mis dans l'impossibilité d'en tirer avantage. L'on ne doit donc point être surpris que ce pays après 170 années où environ, et l'établissement ne puisse se suffire; mais il le pourra lorsqu'à la faveur de la tolérance déjà admise, une nombreuse population du Côté du Sud, fournira en bled, chanvre et salaisons de quoi remplir et au de là le vuide de son impuissance actuelle. Néanmoins en attendant le but de cette perspective, que faire dira-t-on encore dans cette Colonie, si faute du secours que l'on demande, cette même impuissance ne peut que causer sa ruine entière? L'on ne craint point de le dire, ou il faudra que ceux qui l'habitent l'abandonnent malgré eux, ou qu'un secours étranger leur procure les moyens de s'y soutenir jusqu'à ce qu'elle puisse le faire par elle-même: triste alternative il est vrai; mais il n'y a point à balancer sur le choix du bien ou du mal. Si l'Angleterre trouvoit que cette Province lui étoit à charge; elle ne pourroit pas se refuser de la regarder au moins en bonne politique comme un mal nécessaire; dès lors, de deux maux ne devrait-elle pas choisir le moindre pour en éviter le plus grand, surtout connoissant que par la population elle peut lui devenir un jour utile, et que le terme de secours demandé, dépendra toujours de son bon Gouvernement. Elle peut y établir des travaux qui, en tournant à son avantage, pourrout la dédommager de ses avances: ainsi en supplant à la rigueur que ces mêmes travaux couteroient ici un peu plus cher qu'ailleurs; la différence qu'il y auroit fur une dépense de trois millions qui pourroient suffire ne sauroit faire tirer à conséquence pour la négative.

En démontrant comme on le fait, et offrant de le prouver encore, que la colonie se trouve endettée au moins de deux millions par année, il est vraisemblable qu'elle ne peut se soutenir sur ce pied sans s'écraser, et ruiner ses créanciers; il lui est donc plus qu'impossible aussi de pouvoir supporter des dépenses intérieures en imposition, puisqu'elle ne pourroit le faire qu'aux dépens des deux millions de production qui forment aujourd'hui tout son Capital; car alors elle ne seroit que s'endetter davantage, et courir plus vite à la perte. N'est-il pas naturel qu'une personne commence à payer ses dettes avant de constituer en dépense un Capital qui ne lui appartient pas? les impositions ne peuvent-

se prélever que chez les peuples à qui l'abondance de l'agriculture fournit un superflu, et ne doivent être établis que sur les denrées de luxe. La province n'en produit point pour elle-même, car la valeur de ses exportations ne peut lui fournir le nécessaire, c'est ce qui a été démontré.

Les Liqueurs fortes qui y sont importées, quoique denrées de luxe en Europe, ne sauroient être réputées telles dans ce pays: une succession d'habitude en a fait une nécessité conforme à la rigueur de son climat.

L'on aura pu dire que ces impositions ne tournent pas au préjudice de l'endroit où on les perçoit, parceque l'argent n'en sort pas: c'est un abus: il n'est pas moins certain que lorsque des gens qui ne sont ni commerçants, ni artisans, ni laboureurs, sont nourris aux dépens de ces trois corps, surtout dans une colonie naissante, elle s'en trouve altérée.

Dependant elle doit pouvoir à des besoins intérieurs: il ne suffiroit donc pas de lui procurer deux millions de retours dont elle est débitrice par an, il faudroit absolument y en ajouter un troisième pour subvenir à ces mêmes besoins, qui deviennent nécessaires pour maintenir l'ordre et l'harmonie convenable dans un pays civilisé. Il paroit que l'Angleterre a deux moyens pour supplier au défaut de la capacité actuelle de la province; ce seroit la construction des frégates et autres bâtiments, ou l'entretien d'un certain nombre de troupes pour compléter ce vuide de trois millions. Cette somme ajoutée aux deux millions qui composent ces facultés présentes d'exportation, donnoient les cinq millions dont la colonie ne peut se passer: quatre desquels seroient employés à son entretien intérieur.

Le royaume ne s'en trouveroit point obéré, et la province seroit soutenue. Il est facile de concevoir que le royaume n'en seroit point obéré, car construire ici ou ailleurs, ou bien entretenir ici des troupes ou autre part, cela ne revient-il pas à peu près au même? l'on consent qu'il en coûtera un peu plus, mais l'objet est si important, que (comme il a été dit) la différence ne devra jamais faire décider pour la négative. Le royaume, pour éviter le risque qu'il y auroit d'envoyer de l'argent dans cette province pour payer les travaux ou des troupes pourroit fort bien y établir une monnoie de Billet, pour laquelle il seroit délivré des traites sur Londres au moyen de cet expédient, qui ne roulera que sur le crédit de l'état, et qui ne l'entamera point, la province sera bien.

Comme il paroit que la construction seroit ce qui pourroit convenir le mieux, il est bon de faire observer que le bois de chêne est ici assez abondant pour pouvoir fournir tous les ans une quantité suffisante de bâtiments, pour remplir la somme des trois millions en question. Le saut de la chaudière offre aussi un port convenable pour y établir les chantiers nécessaires: en outre le fer que l'on tire des forges de St. Maurice près de la ville des trois rivières suffiroit à cet établissement, et éviteroit les frais d'en faire venir de l'Europe.

L'on ignore point que la qualité de ce métal étant ici la meilleur du monde, et la plus estimée par sa souplesse, est sans contredit celle qui peut convenir le mieux à ce sujet. En attendant que la province se mette en état de fournir du chanvre et du goudron, ces articles peuvent se tirer des Colonies voi-

finés: il n'y aura donc que les toiles à voile, que l'on sera obligé de faire venir de l'Angleterre

Pour le ver les doutes que l'on pourroit avoir sur la qualité du chêne de ce pays, l'on prévient qu'il y en a de deux espèces, l'une croit dans les terrains humides, et l'autre dans les terrains secs, cette dernière est la meilleure. Il est vrai que les vaisseaux de guerre qui y ont été construits du tems des François n'ont pas duré longtems; mais cela vient de la lenteur et négligence de ceux qui étoient préposés pour cette effet, les bois étoient coupés plusieurs années avant leur emploi, jamais à l'abri des injures du tems, et chaque vaisseau étoit trois années sur les chantiers. Il est impossible que de pareils bâtimens pussent faire un long usage. Pour bien juger de la qualité du bois de ce pays, que l'on considérera les marchands y font construire, l'on y verra certainement qu'ils durent d'autant en général que ceux des autres pays, si l'on en excepte le tort que leur font les glaces lorsqu'ils y hivernent. C'est ce qui est aisé de vérifier. Dans les naufrages des bâtimens construits dans cette province, l'on a remarqué que le bois a plié et s'est tordu plutôt que de casser, ce qui n'est certainement pas une preuve de sa mauvaise qualité.

Par les moyens d'appui proposés dans ce mémoire, l'on voit que la Grande Bretagne peut en tirer un double avantage.

Le premier d'aider une Colonie qui sans cela ne pourroit que tomber, et le second de voir tourner à son profit le secours qu'elle lui procurera. Si l'on vouloit s'assurer en un instant de la nécessité de ce secours, l'on auroit qu'à jeter un coup d'œil sur le montant des sommes considérables que cette Province rendoit à Londres malgré les ressources qu'elle a eues depuis 1759, ainsi qu'il a été dit. Certain comme l'on est que ses mêmes ressources sont éteintes, ne devrait-on pas conclure qu'elle ne pourra pas se suffire avec celles qui lui restent, puisqu'elles ne forment annuellement que la moitié du montant de ses importations? Quand on dit la moitié, ce n'est que pour éviter les objections; car l'on ne doit pas perdre de vue que la somme des exportations présentes a été évaluée au même taux des années qui se sont écoulées depuis 1749, jusqu'à 55; que cependant il ne paroît pas naturel qu'elle puisse monter aussi haut par des raisons déjà détaillées. D'ailleurs; la province n'est point assez peuplée pour penser que l'exportation des denrées pourroit la dédommager de ses défauts essentiels.

Les habitants de cette Province ont encore une espèce de ressource dans les débris du fruit de leurs travaux, l'on veut dire dans les tristes restes de leur mannoye de papier, si la France les paye.

La lueur de cette foible espérance peut s'évanouir d'un moment à l'autre: qui est ce qui l'ignore? quand même le payement seroit assuré, l'avantage n'en seroit jamais que momentané eu égard à la réduction, au terme et au nombre limité de ce papier; il en résulteroit toujours le même inconvenient dans lequel la Province se trouve réduite. Que l'on considère donc qu'elle est chargée tous les ans de quatre millions de dettes envers les étrangers, et que pour les remplir toute sa capacité actuelle n'en peut fournir tout au plus que deux, auxquels elle ne sauroit toucher sans se mettre ses créanciers à dos. Ce seroit pourtant les entamer que de vouloir lui faire soutenir des dépenses intérieures en imposition, puisqu'elle n'a pas d'autre capital annuel. Il est

donc indispensable de l'en exempter, et aussi de lui procurer les moyens de payer les dettes. C'est à quoi l'Angleterre peut parvenir sans être molestée. Non seulement il ne lui en contera rien, mais même les vaisseaux qu'elle fera construire dans la Province de Québec, et les exportations qu'elle en retirera, lui seront tout profit. Il n'est pas difficile de sentir cette conséquence, puisque l'on demande que la construction n'y soit établie que sur le crédit de bon papier, et que d'ailleurs la majeure partie des exportations de la Province se consomment ordinairement hors des états Britanniques. Il est vrai que sur ce pied, les dépenses pour cette construction seroient néanmoins remplies en espèce; mais cet argent sortant des coffres de l'Etat, ne seroit point exposé hors du royaume, puisque le papier pour le quel il en seroit compté, ne seroit payé qu'en Angleterre. L'Etat en général n'en seroit donc nullement altéré, et est donc bien certain que la Grande Bretagne, sans s'agiter pourroit empêcher la decadence de cette Province.

Il ne reste plus qu'à faire observer que si la population est le but principal des nouveaux établissemens, elle doit être encouragée. L'unique moyen d'y parvenir dans cette Colonie consiste dans l'intérêt que paroît prendre à ce qui la concerne ceux de qui elle dépend: eh! comment montrer que l'on s'y intéresse véritablement, si l'on ne commence à lui procurer un secours dont elle ne peut se passer? connoissant aujourd'hui ses véritables facultés actuelles et leur origine, il est aisé de juger de son état futur, si on l'abandonne à elle même: c'est à quoi nos colons n'osent songer; car la Province une fois incapable de payer ses dettes, les moyens d'exportation ne se détruiraient-ils pas d'eux-mêmes par la dépopulation qui en seroit une suite nécessaire? quels seroient les particuliers qui lui seroient de nouvelles avances? négligée et oubliée qu'elle seroit dans ce cas, ne seroit-on pas en droit de regretter de n'avoir pas été anéanti par le fléau de la guerre, plutôt que de se voir exposé à rentrer dans l'état dont les hommes ne sont sortis que par l'obligation où ils ont été de former des sociétés. C'est pourtant la déplorable situation où les habitants de la Province sont à la veille d'être réduits, si l'ancienne Angleterre ne leur tend promptement une main secourable. Sans l'attrister d'avance de cette dure alternative; l'on vient de développer le mal, d'en découvrir la cause, et d'en indiquer le remède. On se flatte qu'il sera appliqué à propos, puisqu'il a été démontré que la Grande Bretagne peut y parvenir sans qu'il lui en coûte un sol, et que ses intérêts exigent qu'elle aide une Colonie dont la ruine sans cela seroit certaine.

#### MISCELLANEOUS PAPERS.

WE have always been inclined to have some charity for Cromwell, and that for two principal reasons; he was always careful to have justice properly administered at home and to make the nation respected abroad. These

are the principal characteristics of good government; but **TRAITOR**, **PARRACIDE** and **USURPER** are additions which will ever follow his name, and darken all the Glory with which it otherwise would have been brightened. The following was published many years ago; and was said to have been amongst his papers, and to be the very words of his speech, when he dismissed the Long Parliament. It may be curious to compare it with the Speech of **ANOTHER USURPER** on a similar occasion.

“Spoken by O. C. when he put an end to the long parliament.”

“It is high time for me to put an end to your sitting in this place; which ye have dishonoured by your contempt of all virtue, and defiled by your practice of every vice. Ye are a factious crew, and enemies to all good government.—Ye are a pack of mercenary wretches, and would, like Esau, sell your country for a mess of pottage, and, like Judas, betray your God for a few pieces of money. Is there a single virtue now remaining amongst you? Is there one vice ye do not possess?—Ye have no more religion than my horse.—Gold is your God.—Which of you have not bartered away your consciences for bribes? Is there a man amongst you that hath the least care for the good of the common wealth? Ye sordid prostitutes! have ye not defiled this sacred place, and turned the Lord’s Temple into a den of thieves?—By your immoral principles and wicked practices, ye are grown intolerably odious to the whole nation. You, who were deputed here by the people to get their grievances redressed, are yourselves become their greatest grievance.

Your country therefore calls upon me to cleanse this Augean stable, by putting a final period to your iniqui-

tous proceedings in this house; and which, by God’s help, and the strength he hath given me, I am now come to do. I command you therefore, upon the peril of your lives, to depart immediately out of this place. Go! Get you out! Make haste! Ye venal slaves, be gone!—Soh!—Take away that shining bauble there, and lock up the doors.”

*Copy of an inscription on a monument, about 35 or 36 feet high, erected by Sir JEFFERY AMHERST, kn. of the Bath, &c. on a pleasant eminence, almost opposite to his house, now building, called Montreal, near Riverhead, in Kent.*

*First side, facing almost South-east.*

#### DEDICATED

To that most able statesman,  
Duxing whose administration  
Cape Breton and Canada were conquered;  
And from whose influence  
The British arms derived  
A degree of lustre  
Unparalleled in past ages.

*Second-side. North-east.*

To commemorate

The providential and happy meeting  
Of the three brothers,

On this their paternal ground,

On the 25th of January, 1764,

After a six years glorious war:

In which the three were successifally engaged  
In various climes, seasons and services,

*Third-side. North-west.*

Louisbourg surrendered,

And six French battalions

Prisoners of war, the 26th of July, 1758.

Fort du Quebec taken possession of, the 24th  
of November, 1758.

Niagara surrendered, the 25th of July, 1759-

Ticonderago taken possession of, the 26th of  
July, 1759.

Crown-point taken possession of, the 4th of  
August, 1759.

Quebec capitulated, the 18th of September,  
1759.

*Fourth-side. South-west.*

Fort Levi surrendered, the 25th of August,  
1760.

Isle au Noix abandoned, the 28th of August,  
1760.

Montreal surrendered,

And with it all Canada, and

Ten French battalions laid

Down their arms, the 8th September, 1760.

St. John’s, Newfoundland,

Retaken, the 18th of September, 1762.

POETRY.

[Our much esteemed Correspondent F. has sent us the following beautiful verses. It will be recollected that he is also the Author of the "Ode aux Messieurs de St. Sulpice," in the 6th No. and of the Paragraph signed F. in the last No. As we insert the whole of the verses, we think it just to give here a remark which he has subjoined at the foot of them: "Si Mons. Neillon pensoit que le lecteur pourroit se tromper sur le sens de cette dernière Stance, je le prie de la supprimer. Mais, je ne pense pas qu'on le puisse prendre en mauvais part;" and we surely are of the same opinion; but his remark deserves to be recorded, as an honorable testimony of his solicitude not to give rise to any false notions on a subject which is of all others the most important.]

We hope he will continue to favor the Public and us with his writings, either in prose or verse: for we find them alike meritorious. He may rest assured that we will always give them the earliest attention; and that we will be particularly mindful of the injunction of secrecy which he has imposed on us.]

STANCES SUR MON JARDIN.

PETIT jardin que j'ai planté,  
Que ton enceinte fait me plaire!  
Je vois en ta simplicité,  
L'image de mon caractère.

Pour rêver qu'on s'y trouve bien!  
Ton agrément c'est ta verdure,  
A l'art tu ne dois presque rien,  
Tu dois beaucoup à la nature.

D'un fleuve rapide en son cours,  
Tes murs viennent baigner la rive,  
Et je vois s'écouler mes jours,  
Comme son onde fugitive.

Lorsque pour goûter le repos,  
Chaque soir je quitte l'ouvrage,  
Que j'ai aimé jeunes arbrisseaux,  
A reposer sous votre ombrage!

Votre feuillage tout le jour,  
Au doux rossignol sert d'azile,  
C'est là qu'il chante son amour,  
Et la nuit il y dort tranquille.

O! toi, qui brilles en mon jardin,  
Tendre fleur, ton destin m'allige;  
On te voit fleurir le matin,  
Et le soir mourir sur ta tige.

Vous croissez arbrisseaux charmants,  
Dans l'air votre tige s'élançe,  
Hélas! J'eus aussi mon printemps,  
Mais déjà mon hiver commence!

Mais à quoi sert de regretter,  
Les jours de notre court passage?  
La mort ne doit point attrister,  
Ce n'est que là fin du voiage.

F.

EPIGRAMS.

[By Eddis Alrami, from Hoptest's Carlyle's "Specimens of Arabian Poetry."]

ON A VALETUDINARIAN.

SO careful is he, and anxious to last,  
So afraid of himself is he grown,  
He swears through two nostrils the breath  
Goes too fast;  
And he's trying to breathe thro' but one.

ON A MISER.

"HANG her, a thoughtless, wasteful fool!  
"She scatters corn, where'er she goes."  
Quoth HASSAN, angry at his mule,  
That dropt a dimer to the crows.

AUTREFOIS un Romain s'en vint fort affligé  
Raconter à Caton que la nuit précédente  
Son foulier des souris, avoit été rongé,  
Chose qui lui sembloit tout-à-fait effrayante;  
Mon ami, dit Caton, reprenez vos esprits;  
Cet accident en soi n'a rien d'épouvantable:  
Mais si votre foulier eût mangé les souris,  
C'auroit été sans doute, un prodige effroyable.

TO CORRESPONDENTS.

We have received several small pieces pointed at the author of "L'Areopage," lately published; but as the author of the Areopage has given his name with it; and as it does not appear to us that he has been directed in his censures by personal ill will, we should consider ourselves as highly unjustifiable, if we were to give currency to any thing against him that appears to have its source purely in malevolence. In such cases, fair and candid criticisms on the Poem ought only to be admitted.

METEOROLOGICAL TABLE, MAR. 1809.

Days.	M's Age.	Weather.	Wds.	Barometer.		Thermo.	
				Inches.		Degrees.	
				M.	A.	M.	A.
6		fine		29.6	29.6	-4	13
7		fine		29.8	29.8	-6	20
8	☉	cloudy		29.7	28.7	17	33
9		cloudy		29.9	29.8	10	30
10		fine		29.8	29.7	11	38
11		snow	S. E.	29.8	29.7	25	23
12		cloudy		29.7		25	

● N. Moon. ☾ 1st. Quar. ○ F. Moon. ☽ 1st. Q.

N. B. This mark minus prefixed to a number denotes so many degrees below Zero.